

CESSION DE PARTS SOCIALES

REÇU PAR COURRIER

LE 20 SEP. 2011

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Dominique VIENNET, né le 07 janvier 1952 à BESANCON, de nationalité française, demeurant 3, rue Delestraint 25000 BESANCON,

*ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,*

La société ACPE - AUDIT CONSEIL PARTENAIRES EUROPE, SARL au capital de 57 700 €, dont le siège social est situé Valparc - Ecole Valentin - BP 3058 - 25046 BESANCON Cedex, identifiée sous le numéro SIREN 429 016 769 - RCS BESANCON, représentée par son cogérant Monsieur François GERARD,

*ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,*

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Monsieur Dominique VIENNET, cédant, déclare :

- qu'il est marié sous le régime de la communauté légale depuis le 30/03/1979 avec Madame Damienne PERROT-MINNOT, née le 06 janvier 1954 à MORTEAU (25)

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société PROCOMPTA n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne, qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'il ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Enregistré à : S I E DE BESANCON EST POLE REGISTREMENT

Le 14/09/2011 Bordereau n°2011/1 124 Case n°4

Ext 4679

Enregistrement : 9 146 € Pénalités :

Total liquidé : neuf mille cent quarante-six euros

Montant reçu : neuf mille cent quarante-six euros

L'Agent

L'agent des Impôts
Thierry DOMICE

DUPLICATA

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant une Assemblée Générale Constitutive tenue le 11 février 1966, dont une copie a été déposée au rang des minutes de Maître BEAUSSIER, Notaire à Besançon, le 15 février 1966, il existe une société à responsabilité limitée dénommée PROCOMPTA, au capital de 560 000 euros, divisé en 14000 parts de 40 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 6, rue de Franche-Comté, 25480 ECOLE VALENTIN, et qui est identifiée sous le numéro SIREN 662 820 349 RCS BESANCON. La société PROCOMPTA a pour objet principal - l'exercice de la profession d'expert-comptable, telle qu'elle est définie à l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 et conformément aux dispositions de l'article 17 de la même ordonnance, et l'exercice de la profession de Commissaire aux comptes telle qu'elle est définie par le décret du 12 août 1969.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, Monsieur Dominique VIENNET cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société ACPE qui accepte, 694 parts sociales de 40 euros numérotées de 13 306 à 13 999 lui appartenant dans la Société.

La société ACPE devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

INTERVENTION DU CONJOINT DU CEDANT

Madame Damienne PERROT-MINNOT, conjointe commune en biens du cédant, a déclaré dès avant ce jour par acte séparé annexé aux présentes, en application de l'article 1424 du Code civil, donner, sans restriction son consentement à la cession de parts qui précède et autoriser Monsieur Dominique VIENNET à percevoir le prix ci-après stipulé.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT SIX MILLE euros (306 000 euros), soit 440,92 euros par part sociale.

Le paiement du prix sera réalisé dans les conditions suivantes :

- la somme de 205 000 euros sera payée le 30 septembre 2011,



- la somme de 51 000 euros sera payée le 31 mars 2012,
- le solde, soit la somme de 50 000 euros sera payée le 30 septembre 2014, étant précisé que seul ce solde de 50 000 euros produira un intérêt annuel égal au taux du livret A majoré d'un demi-point.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-16 du Code de commerce et à l'article 15-1 des statuts, cette cession a lieu entre associés et ne nécessite donc pas l'agrément des associés.

GARANTIE DUE PAR LE CEDANT

Il est expressément convenu que le cédant doit garantir à l'acquéreur et à la société PROCOMPTA la jouissance paisible des parts cédées en application de l'article 1625 du Code Civil. Le cédant s'engage expressément à s'abstenir de détourner la clientèle de manière directe et indirecte de la société PROCOMPTA en incitant les clients à le suivre.

COMPTE COURANT

Le cédant rappelle qu'il est titulaire d'une créance de compte courant d'associé sur la société d'un montant total de dix mille sept cent cinquante sept euros et quatre vingt dix centimes (10 757,90 €) à ce jour.

Il est expressément convenu entre les parties que le prix des parts ci-dessus prévu est indépendant de cette créance sur la société : les modalités de remboursement de cette créance sont déterminées par une convention distincte des présentes.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société PROCOMPTA est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante $306\,000 \text{ euros} - (23\,000 \text{ euros} \times 694 / 14000) = 304\,860 \text{ euros}$ et le montant des droits d'enregistrement dû par le cessionnaire s'élève à $304\,860 \times 3\% = 9\,146 \text{ euros}$.



FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

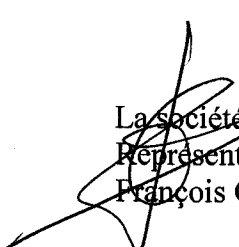
Fait à ECOLE VALENTIN

Le 24/08/2011

En huit originaux



Dominique VIENNET



La Société ACPE
Représentée par
François GERARD

Dominique VIENNET

transmission "facultative"
RDV à prendre avec DVI
Client très attaché à DVI
Client "perdu"

N° Dossier	Nom	Civ.	CP	Ville	Téléphone	Portable	Expert	Maître d'Collabor	Hono soldes
100015		STE	39140	BLETERANS	03.84.66.31.62			10RO	
100750		STE	25140	CHARQUEMONT				10RO	
100751		STE	25140	CHARQUEMONT				10RO	
101060		STE	25140	CHARQUEMONT				10RO	
101741		STE	39601	ARBOIS CEDEX	03.84.66.31.60			10RO	
101743		STE	38304	BOURGOIN JALLIEU				10RO	
101744	ESTIMES VESTIBES		25000	BESANCON	03.81.21.19.78			10RO	
101997		STE	39600	ARBOIS	03.84.66.31.62			10RO	
102132		STE	25000	BESANCON	03.81.88.38.16			10RO	
102133		STE	39600	PUPILLIN				10RO	
102134	ASSOCIATION CHS		25000	BESANCON	03.81.83.30.03			10RO	
103940	TELLA Martine	Mme	83380	LES ISSAMBRES		06.07.17.53.9		10RO	
104775	INSTITUT PIERRE VERNIER		25000	BESANCON	03.81.40.57.08			10RO	
104779	IEIFC		25000	BESANCON	03.81.66.67.29			10RO	
107515	PHOTLINE TECHNOLOGIES	STE	25000	BESANCON	03.81.85.31.80			10RO	
107760	PRIEUR Eric	M	25870	AUXON DESSOUS				10PY	
107785		STE	39102	DOLE	03.84.72.50.71			10RO	
108500	SAGM	STE	75001	PARIS				10RO	3407.76
108501	SOCIETE D'AGENCES DE GARDIENNAGE MULTIS		25000	BESANCON		06.25.55.26.6		10RO	2793.41
108705		STE	39102	DOLE	03.84.72.50.71			10RO	
108851		STE	21806	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	03.80.46.65.46			10RO	
108852	ASSOCIATION CHARITE	STE	25580	SAULES	03.81.62.17.43			10RO	
109577			25140	CHARQUEMONT				10RO	
109585	VARIN Jean-Pierre	M	25000	BESANCON	03.81.61.28.08			10RO	1951.27
109699	VIE DES HAUTS PRODUCTION	STE	25000	BESANCON	03.81.47.15.47	06.80.87.52.8		10RO	8472.97
109700	BOI	SAS	90000	BELFORT	03.84.21.29.04			10RO	18078.55

Olivier ROMANZINI

transmission "facultative"
RDV à prendre avec DVI
Client très attaché à DVI
Client "perdu"

N° Dossier	Nom	Civ.	CP	Ville	Telephone	Portable	Exper.	Maitre d'obse	Collaborateur	solde mono
100156	ANGES	STE	25000	BESANCON	03.81.52.13.53			1ORO	1ATU	
102137	CHEZ COSTILLE	SAS	25000	BESANCON				1ORO	1ATU	
103232	EMASYSTEC	STE	25000	BESANCON	03.81.25.53.54	06.09.80.78.90		1ORO	1ATU	7280.65
105070	JULIEN Mathieu	M	25360	BOUCLANS				1ORO	1ATU	7280.65

Christelle RUFFINEL

transmission "facultative"

RDV à prendre avec DVI

Client très attaché à DVI

Client "perdu"

N° dossier	Nom	Giv	CP	Ville	Telephone	Portable	Expert	Maitre	Co	Collaborat	Solde honor
100390	ATELIER CARRÉ	STE	25000	BESANCON	03.81.40.04.99			1CRU			
101111		M	25440	QUINGEY	06.04.59.00.43		Liquid*	1CRU			1489.02
102620	EURL SERGE DEMOULIN	STE	73720	QUEIGE	06.11.70.34.75			1CRU		1ATU	
102935	DOUBS BURO	STE	25480	ECOLE VALENTIN				1CRU			
104344	GUY THOMAS CONCEPT	STE	25480	MISEREY SALINES	03.81.50.60.54			1CRU			
105971	LORAUX Jean-Christophe	Dr	25870	CHATILLON LE DUC	03.81.58.84.70	06.21.63.57.95		1CRU		1FPE	2581.53
106945	M.T.B.I.	STE	25330	CLERON	03.81.62.26.42			1CRU			
107256	PARC 28	STE	25320	MONTERRAND LE CHATEAU				1CRU		1ATU	
107257	PARC 111	STE	25320	MONTERRAND LE CHATEAU				1CRU		1ATU	
167005	CARROSSERIE JOURDIN	STE	25000	BESANCON				1CRU		1ATU	
167011	SOCIETE JOURDIN		25000	BESANCON	03.81.50.28.79			1CRU		1ATU	
167258	SOMIRA APPLICATIONS	STE	25220	CHALEZEULE	03.81.50.67.77			1CRU		1ATU	

4070.55

Amandine PY

transmission "facultative"
RDV à prendre avec DVI
Client très attaché à DVI
Client "perdu"

groupe CEZARD Thermique
Formalingua

N° Dossier	Nom	Civ	GP	Ville	Telephone	Portable	Exp	Maitre	Collabor	Solde honor
100153		SAS	25870	AUXON DESSOUS	03.81.58.86.73			1APY		996.18
100293	A-TIPIK COMMUNICATION	STE	25320	GRANDFONTAINE		06.84.19.52.52		1APY		
101734		STE	25410	SAINT VIT	03.81.55.15.08			1APY		7738.96
103480	FIGHT CLUB FITNESS		25480	ECOLE VALENTIN		06.12.10.93.57		1APY		
103575		STE	25000	BESANCON	03.81.53.71.03			1APY		
107190		STE	25480	MISEREY SALINES				1APY		1036.46
107895			25000	BESANCON				1APY		
108700	SDTB	STE	25870	AUXON DESSUS		06.87.14.16.97	résil°	1APY		2167.3
150010	BACHES FEVRE	STE	25870	CHEVROZ	03.81.56.72.06			1APY		
150052	TRANSPORTS DUCHENE SARL	STE	25170	ETRABONNE	03.81.58.20.62	06.74.72.95.35		1APY		
150064	GAUBERT Philippe	M	25770	SERRE LES SAPINS	03.81.81.47.43			1APY		3653.01
150076		STE	25870	AUXON DESSOUS	03.81.50.44.63	06.82.80.98.44		1APY		2676.32
150120	POLETTI Thierry	M	39350	OUGNEY	03.84.81.02.03			1APY		4528.6
150124	RIBEIRO Antonio	M	25170	LAVERNAY	03.81.58.16.63			1APY		

22796.83

Jean-Louis PROST

transmission "facultative"
RDV à prendre avec DVI
Client très attaché à DVI
Client "perdu"

N° Dossier	Nom	Civ.	CP	Ville	Telephone 1	Portable 1	Exper	Maitre d	Collabo	Solus	Fonds
104771	IATHOME	STE	25000	BESANCON	03.67.10.10.09	06.01.99.21.03		1JLP	1ATU		
106250	MATUSALEM Mariène	Mme	70190	VORAY SUR L'OGNON	03.81.56.81.52			1JLP	1ATU		3643.25
107678	LE PONTÔT	STE	25440	CHARNAY				1JLP	1ATU		
109820	VP FERMETURE	STE	25640	RIGNEY	03.81.58.53.91	06.10.84.57.53		1JLP	1ATU		504.52
150058		STE	25410	SAINT VIT	03.81.87.64.87		chez BAICH	1JLP	1JLP		
150129	RSM	STE	25440	QUINGEY	03.81.63.82.89			1JLP	1JLP		1500
150134		STE	39100	DOLE	03.84.82.54.58	06.08.89.17.33	chez BAICH	1JLP	1ATU		5647.77

ETAT DES FRAIS
DUPLICATA

Numéro de client : /
Provision :
Votre réf. : 107400-11093935
Nos réf. : RML

PROCOMPTA
6 rue de Franche Comté

25480 Ecole-Valentin

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
W211	211 Dépôts d'actes ou de pièces	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W218D	218 Diligences de transmission du dépôt à l'INPI	1	2.60	19.6	0.51	0.00	3.11
W822D	822 Taxe INPI relative à un dépôt d'acte PROCOMPTA - Dépôt numéro 2011/A/2975	1	0.00	19.6	0.00	5.90	5.90
W801	801 Lettre simple < 20g	1	0.58	19.6	0.11	0.00	0.69
Totaux :			10.98		2.15	5.90	19.03

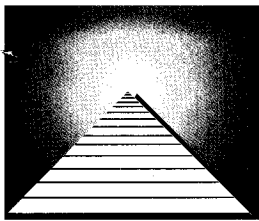
Montants en EUR

Total : (EUR) 19.03

Règlements Perçus et/ou Restitués :
3-RML PROCOMPTA CA (EUR) 19.02

FACTURE SOLDEE

Coordonnées bancaires : BNP PARIBAS BELFORT - 30004 - 00401 - 00010133119 - 11
N° T.V.A intracommunautaire : FR 44 343 292 355 00033
SELARL BORON PIERRAT - société au capital de 384 000 euros - RCS BELFORT 343 292 355



PROCOMPTA
EXPERTS CONSEILS

REÇU PAR COURRIER

LE 20 SEP. 2011

TRIBUNAL DE COMMERCE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON
1 rue Mégevand
Palais de Justice
25000 BESANCON

Réf. : 107400 - 11093935

Besançon, le 16 septembre 2011

Objet : SARL PROCOMPTA
cession de parts

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint concernant la société citée en référence et aux fins d'inscription modificative les documents suivants :

- > Acte de cession de parts enregistrés, en deux exemplaires
- > Chèque de 19.02 € à votre ordre.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Véronique CHATELLIER

Service juridique

François GERARD

Expert-comptable associé